

**POUR UN VRAI
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
EN GUADELOUPE :
LA RÉGION EN ACTION !**

Sé ansann nou ké rivé

SOMMAIRE

INVESTISSEMENTS ET MOBILISATION DE LA RÉGION	4
36 millions d'euros sur les 72,4 millions du Plan d'Actions Prioritaires	4
Restaurer le service à l'usager et lutter contre les fuites d'eau	4
70 millions d'euros pour renforcer le plan Eau-Dom	5
Aides aux particuliers pour la récupération d'eau de pluie	5
Autres actions régionales dans le domaine de l'eau	6
Qui finance le Plan d'Actions Prioritaires ?	6
L'Europe apporte 10 millions d'euros de plus pour l'eau	6
Qui gère l'eau en Guadeloupe ?	7
LES CHANTIERS PORTÉS PAR LA RÉGION	8
Les travaux terminés , les travaux en cours, les travaux planifiés	8
Le Plan d'Actions Prioritaires	10
Etat d'avancement des chantiers de l'eau en Guadeloupe	14
Les travaux hors Plan d'Actions Prioritaires	14
ENTRETIEN	15
Ary Chalus, président du Conseil Régional	15
STRUCTURE UNIQUE DE L'EAU : la Guadeloupe ne peut plus attendre !	17
Les dates à retenir !	17
Que signifie « syndicat unique mixte ouvert à la carte » ?	18
Quels changements par rapport au système actuel ?	18
Une mise en place effective pour quand ?	18
LA REGION PRÊTE À DEMANDER L'HABILITATION EAU	19
La Région prend toutes ses responsabilités	20
Qu'est-ce que l'habilitation eau ?	20
La Région a voté pour son adhésion au syndicat unique de l'eau et de l'assainissement	20
EAU & BIODIVERSITÉ NOTRE DÉFI POUR DEMAIN	21
Assainissement non conforme	21
Le rôle phare de l'ARB dans les crises de l'eau et de l'assainissement	22
Observer pour mieux préserver	22
Protéger les mangroves, un enjeu majeur	23
Prévenir les inondations	23
RÉGION GUADELOUPE : L'EAU EN CHIFFRES	24





LA COLLECTIVITÉ INVESTIT POUR AMÉLIORER LE RÉSEAU

Depuis 2016, la Région Guadeloupe s'implique fortement dans le dossier de l'eau potable. La collectivité a décidé de mener une politique offensive, en investissant, aux côtés des structures intercommunales compétentes. **Objectif : accélérer les travaux de réhabilitation du réseau, afin de rétablir une distribution normale de l'eau.**

La gestion de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées est une compétence communale, transférée, depuis la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République dit Loi NOTRe d'août 2015, aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Mais depuis de nombreuses années, **ce service public n'est plus assuré correctement en Guadeloupe**, du fait de la vétusté du réseau de distribution et des difficultés financières des gestionnaires de l'eau. Les coupures dans l'alimentation des robinets sont devenues le quotidien de milliers de foyers, mais aussi d'établissements scolaires et d'entreprises. Les conséquences sont lourdes, sur les plans sanitaire (on le voit actuellement avec l'épidémie de COVID-19) économique, social et environnemental.

Face à cette situation intenable, **la Région a décidé d'agir, aux côtés des EPCI**. La collectivité présidée par Ary Chalus a engagé quatre mesures fortes, nécessaires pour sortir de cette crise devenue chronique. Les investissements mobilisés portent à la fois sur des travaux d'urgence et sur des opérations qui vont permettre de sécuriser le réseau.

INVESTISSEMENTS ET MOBILISATION DE LA RÉGION



36 millions d'euros sur les 72,4 millions du Plan d'Actions Prioritaires

Afin d'accompagner financièrement les Établissements Publics de Coopération Intercommunale dans la gestion de cette crise de l'eau, un plan d'urgence de 72,4 millions d'euros a été mis en œuvre par la Région, le Département et les collectivités locales, avec le soutien de l'Etat. Validé lors de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) du 1^{er} février 2018, ce Plan d'Actions Prioritaires (PAP) comprend 38 opérations. **La Région a fait le choix de prendre en charge les opérations majeures**, qui représentent un investissement total de 36,4 millions d'euros, soit plus de la moitié des 72,4 M€ prévus dans la réalisation du plan. Ces 14 opérations, pour lesquelles la collectivité est donc maître d'ouvrage, doivent contribuer au retour d'un service public d'eau potable de qualité pour tout le territoire et mettre fin aux tours d'eau.

Restaurer le service à l'utilisateur et lutter contre les fuites d'eau

En s'appuyant sur le plan Eau-Dom⁽¹⁾, lancé le 30 mai 2016, la Région accompagne les collectivités dans l'amélioration du service rendu à leurs usagers en matière d'eau potable et d'assainissement, notamment en renforçant leurs capacités administratives, techniques et financières.

Dans le cadre de ce plan, le conseil régional conduit aussi la première opération exclusivement dédiée à **la détection et la réparation de fuites sur les réseaux d'alimentation en eau de Guadeloupe**. Sur la période 2019-2020, 1,35 million d'euros a été engagé sur ce programme, cofinancé à hauteur de 900 000 euros par l'État. Cette opération sera renouvelée sur la période 2020-2021 pour un montant équivalent. L'étude «Prédiagnostic» réalisée par la région a permis de localiser et prioriser les zones où intervenir pour mener le plan de lutte contre les fuites. Etude pionnière sur laquelle s'appuient les opérations en cours par l'Etat pour rechercher et réparer les fuites.

La Région s'est aussi investie en mars 2017 sur deux appels à projets auprès de gestionnaires d'eau, visant à renouveler les compteurs de leurs clients et lutter contre les fuites après compteurs (eau non consommée, mais payée). Cette opération permet le renouvellement de 22 110 compteurs, soit 14 % du parc des territoires concernés. D'un montant de 7,5 millions d'euros, l'opération bénéficie d'un co-financement de la collectivité régionale, à hauteur d'1 million d'euros.

72,4 M€
Plan urgence Eau

36,4 M€
portés par
la Région au Plan
urgence Eau

22 110
compteurs
renouvelés

⁽¹⁾ **Le Plan Eau-Dom** est une démarche initiée par l'État et qui concerne tous les territoires d'outre-mer. Il s'agit du cadre qui permet à l'État d'intensifier l'action de long terme engagée pour permettre aux ultra-marins d'accéder à l'eau et de bénéficier d'un service public de qualité. **Les financements de l'État en matière d'eau et d'assainissement sont conditionnés à la signature de contrats de progrès et de transition**, qui sont des outils de contractualisation entre les financeurs et les services d'eau. Les défis pour les territoires ultra-marins sont bien identifiés, avec notamment : un réseau à entretenir, des infrastructures aux performances obsolètes, un équilibre financier précaire de la chaîne de l'eau et un accès difficile aux moyens ou à l'ingénierie pour les services compétents.

?

⁽²⁾ **Qu'est-ce que la CTAP ?**

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles, a confié au président de la Région le soin de convoquer et de présider la Conférence Territoriale de l'Action Publique en Guadeloupe (CTAP). **La CTAP a pour objet d'encadrer et renforcer les relations entre collectivités**, en établissant un dialogue permanent constructif entre les différents échelons. Il s'agit donc de coordonner l'action publique pour lui donner davantage de force et organiser de façon opérationnelle la mise en œuvre concrète des grandes orientations de politiques publiques définies au sein de cette instance. Depuis la première CTAP qui s'est réunie en décembre 2016, plusieurs sujets ont été abordés parmi lesquels **les sargasses, les déchets, l'eau, le covid**, etc.

70 millions d'euros pour renforcer le plan Eau-Dom

En juillet 2019, dans le cadre du plan Eau-Dom, inscrit dans le contrat de convergence, la Région Guadeloupe s'est engagée avec l'État, le Département et les EPCI sur une nouvelle enveloppe d'investissement pour l'eau potable et l'assainissement. Elle vise à sortir de la politique d'urgence, en rétablissant un fonctionnement pérenne. Cet engagement se traduira par la signature de contrats de progrès et de transition avec les collectivités, auxquels sont affectés 70 millions d'euros sur la période 2019-2022. **La part régionale est de 10 millions d'euros.**



La liste de l'ensemble des travaux n'est pas encore totalement arrêtée. Mais y seront éligibles les opérations issues des contrats de progrès et de transition des autorités organisatrices de l'eau. À ce jour, seules la Communauté de communes de Marie-Galante et Cap Excellence ont signé des contrats de progrès et de transition.



Aides aux particuliers pour la récupération d'eau de pluie

Soucieux de préserver la ressource en eau du territoire et d'apporter une solution aux particuliers pendant cette période de crise, **le président de Région, Ary Chalus, a souhaité faire évoluer et étendre le dispositif d'aides aux Systèmes de Récupération d'Eau de Pluie (SREP)**, datant de 2008. Il fallait l'adapter aux besoins actuels des Guadeloupéens, en matière de sécurisation de l'alimentation en eau de leurs foyers. L'enveloppe annuelle allouée initialement était d'1 million d'euros. Elle a été portée depuis 2019 à 1,4 million d'euros. Ce montant permet en moyenne d'accompagner **550 foyers par an.**

Autres actions régionales dans le domaine de l'eau

Assainissement des eaux usées

Bien que la Région n'assure pas la maîtrise d'ouvrage des travaux pour améliorer l'assainissement des eaux usées, elle mobilise tous les autres moyens disponibles afin d'impulser des actions dans ce domaine, aussi prioritaire que la production d'eau potable.

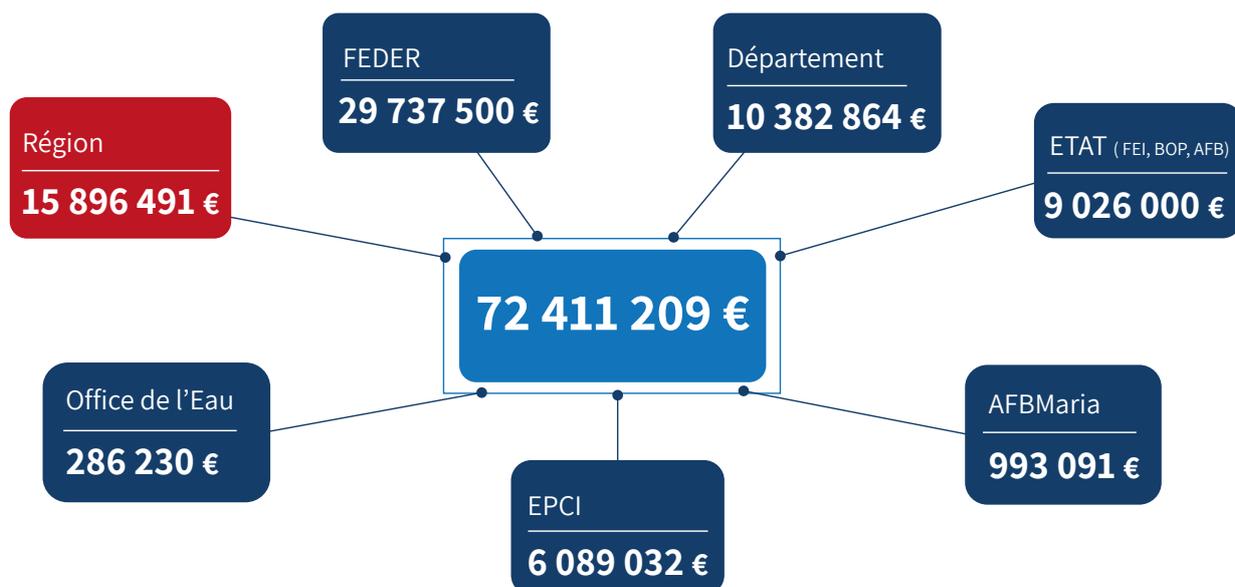
La collectivité actionne ses subventions, mais aussi les fonds européens dont elle assure la gestion, ce qui représente depuis 2015, 1 million d'euros de fonds régionaux et 4,1 millions d'euros du FEDER.

Dans les écoles

En 2019, face aux grosses difficultés d'alimentation en eau rencontrées sur le territoire du Gosier, la Région a accompagné la municipalité pour la mise en œuvre de stockage d'eau potable dans trois écoles et une crèche. Forte de cette expérience réussie, la collectivité poursuit le travail avec ses partenaires pour étendre ce dispositif à d'autres écoles confrontées à des difficultés similaires, qui pénalisent leur fonctionnement.

Qui finance le Plan d'Actions Prioritaires ?

En février 2018, les élus de la Guadeloupe signaient un plan de 71 millions d'euros pour résorber les coupures et les tours d'eau. Financé par la Région, le Département, les EPCI, l'État, l'Europe via le FEDER (Fonds européen de développement régional) et d'autres partenaires, **le plan initial a été révisé, après les premières études préparatoires à 72,4 M€** qui se décomposent comme suit :



Si on cumule les fonds du FEDER (gérés par la Région Guadeloupe) avec ceux de la Région, l'effort de la Région et de l'Europe s'élève à plus de 45 millions d'euros.

L'Europe apporte 10 millions d'euros de plus pour l'eau

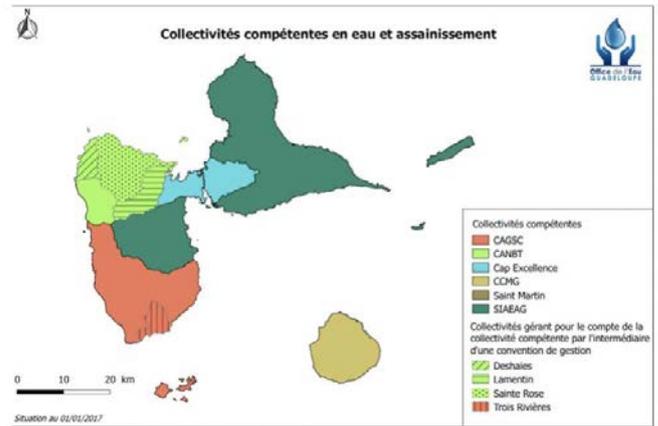
En sa qualité d'autorité de gestion des fonds communautaires, en relation directe avec Bruxelles, la Région Guadeloupe a obtenu en 2018, 10 millions d'euros de fonds européens complémentaires au profit de l'eau potable et de l'assainissement, portant la contribution de l'Europe à 70 millions d'euros sur la période 2014-2020. La collectivité prépare actuellement le prochain Programme Opérationnel, qui couvrira la période 2021-2027, au sein duquel la poursuite des opérations dans ce domaine tiendra une place prioritaire.

Qui gère l'eau en Guadeloupe ?

L'organisation des compétences pour la gestion de l'eau potable et l'assainissement des eaux usées a évolué avec la loi NOTRÉ du 7 août 2015. **Ce texte prévoyait le transfert, avant 2020, de la compétence en eau des communes vers des structures intercommunales.**

Structures détentrices des compétences eau et assainissement

En Guadeloupe, six **Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)** ont ainsi repris la compétence eau et assainissement :



(Source Office de l'eau de Guadeloupe)

- Communauté d'agglomération **Cap Excellence**
- **CASGC** - Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbes
- **CANBT** - Communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre
- **CARL** - Communauté d'agglomération de la Riviera du Levant
- **CANGT** - Communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre
- **CCMG** - Communauté des communes de Marie-Galante

Chaque EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) a confié la gestion de sa compétence eau à des opérateurs privés ou publics.

Communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre

Commune :
Anse-Bertrand / Port-Louis
Petit-Canal / Morne-à-l'Eau
Grands-Fonds Moule / Moule

Autorité Organisatrice : SIAEAG

Mode de gestion : Régie à personnalité morale

Opérateurs : RENoC-Eau / RENoC-Assainissement

Antécédent : GENERALE DES EAUX

Communauté d'agglomération de la Riviera du Levant

Commune :
Gosier / Sainte-Anne
Saint-François / Désirade

Autorité Organisatrice : SIAEAG

Mode de gestion : Régie

Opérateurs : Régies du SIAEAG

Antécédent : GENERALE DES EAUX

Communauté des Communes de Marie-Galante

Commune :
Capesterre
Grand-Bourg
Saint-Louis

Autorité Organisatrice : CCMG

Mode de gestion : DSP affermage

Opérateurs : KARUKER'O

Antécédent : NANTAISE DES EAUX

Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbes

Commune :
Bouillante / Vieux-Habitants / Vieux-Fort

Autorité Organisatrice : CAGSC

Mode de gestion : DSP affermage

Opérateurs : SAUR

Antécédent : CGSP / SAUR

Commune :
Baillif / Basse-Terre / Saint-Claude / Gourbeyre

Autorité Organisatrice : CAGSC

Mode de gestion : Régie

Opérateurs : Régie de la CASBT

Antécédent : Régie de la CASBT

Commune :
Capesterre Belle-Eau / Terre de Haut / Terre de bas

Autorité Organisatrice : CAGSC

Mode de gestion : Régie

Opérateurs : Régie de la CASBT

Antécédent : GENERALE DES EAUX

Commune :
Trois Rivières

Autorité Organisatrice : CAGSC

Mode de gestion : Régie

Opérateurs : Régie de TROIS RIVIERES

Antécédent : Régie de TROIS RIVIERES

Communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre

Commune :
Lamentin / Deshaies

Autorité Organisatrice : CANBT

Mode de gestion : DSP affermage

Opérateurs : EAUX'NODIS

Antécédent : GENERALE DES EAUX

Commune :
Sainte-Rose

Autorité Organisatrice : CANBT

Mode de gestion : Régie

Opérateurs : Régie de Sainte-Rose

Antécédent : Régie de Sainte-Rose

Commune :
Pointe Noire

Autorité Organisatrice : CANBT

Mode de gestion : DSP affermage

Opérateurs : SAUR

Antécédent : SAUR

Commune :
Petit-Bourg / Goyave

Autorité Organisatrice : SIAEAG

Mode de gestion : Régie

Opérateurs : Régie du SIAEAG

Antécédent : GENERALE DES EAUX

Cap Excellence

Commune :
Abymes
Baie-Mahault
Pointe-à-Pitre

Autorité Organisatrice : Cap Excellence

Mode de gestion : Régie à personnalité morale

Opérateurs : EAU D'EXCELLENCE

Antécédent : GENERALE DES EAUX

6 EPCI

Établissements Publics de Coopération Intercommunale ont la compétence en eau et assainissement en Guadeloupe

LES CHANTIERS PORTÉS PAR LA RÉGION



Sur les 38 opérations du plan d'actions prioritaires, la Région en porte 14 en maîtrise d'ouvrage. Elle y investit plus de 36 millions d'euros, qui vont permettre de rénover 54 km de réseau et de doter la Guadeloupe de nouveaux ouvrages structurants, d'optimiser le fonctionnement du feeder de Belle-Eau-Cadeau, de réhabiliter des surpresseurs et de sécuriser des captages en rivière.



Les travaux terminés

- **Vieux-Habitants** : réhabilitation du captage de Beaugendre permettant de sécuriser l'alimentation en eau de la commune
- **Capesterre-Belle-Eau** : travaux d'interconnexion pour améliorer l'alimentation en eau du réservoir de Neufchâteau. 700 abonnés et le collège de Capesterre ont bénéficié de ces travaux.



Travaux finis à Vieux-Habitants - Réhabilitation du réseau de captage



Les travaux en cours

- **Septembre-octobre 2019** : début de rénovation de 7 km du réseau de distribution de Gourbeyre. Avancement : 85%. Fin des travaux prévue pour juillet 2020.
- **2020** : Le barrage de Moreau contiendra environ 950 000 m³ d'eau destinée à l'irrigation agricole de la Côte-au-Vent. Le montant de l'opération s'élève à 39,630 M€ HT cofinancée par le FEADER et l'Etat. L'achèvement de l'opération, prévu initialement pour le mois de juin 2020, sera décalé en raison de l'interruption due au COVID-19, suivant un nouveau planning en cours d'établissement avec le groupement d'entreprises en charge des travaux.
- **1^{er} trimestre 2020** : travaux de recherche et de réparation de fuites, sur toute la Guadeloupe. Actuellement en cours sur les secteurs de Capesterre Belle-Eau, Sainte-Anne, Saint-François. Plus de 300 fuites ont été réparées. Des travaux sur d'autres secteurs sont en cours.



Travaux en cours à Saint-François
Réparation de fuites d'eau

- **2 mars 2020** : début des travaux de **renouvellement de 15 km de réseaux à Capesterre-Belle-Eau**. Fin des travaux prévue pour le 4^{ème} trimestre 2020. S'y ajoutent les 5 km de création de nouveaux réseaux pour l'amélioration de l'alimentation en eau des secteurs de Routhiers/Fonds Cacao et la création de trois réservoirs de stockage d'eau potable (2 000 m³). Fin des travaux pour 2^{ème} trimestre 2021.
- **2 mars 2020** : début des **travaux du secteur de Leroux au Gosier**, dont les travaux sur la phase amont (adduction et réservoir) sont quasiment achevés par la mairie et la RENOC. Les travaux Région, sur la distribution, seront terminés au cours du mois de septembre 2020.
- **4 mai 2020** : lancement des travaux de séparation des étages de distribution d'eau potable de **Caraque et des Grands Fonds** par un piquage en aval du surpresseur de Terrasson. Les travaux seront achevés en août 2020.



Travaux en cours à Capesterre Belle-Eau

- **Début mai 2020** : **lancement du plus gros chantier du plan d'actions prioritaires**. Il concerne trois opérations mutualisées sur le territoire de Baie-Mahault, mais dont l'impact est beaucoup plus large, à savoir :
 1. Renouvellement de 5 km de réseaux d'eau potable du **feeder de Vernou et connexion à la canalisation de Belle-Eau-Cadeau**
 2. Réhabilitation et renforcement de 8 km de la conduite d'adduction de Bras David, alimentant l'usine de Miquel à Pointe-à-Pitre
 3. Renouvellement de 8 km du réseau de distribution de Baie-Mahault.

Le chantier est actuellement en préparation pour un démarrage en juillet 2020. Fin des travaux prévus pour 2021.

- **Courant mai** : début des opérations mutualisées Basse-Terre/Saint-Claude, consistant au renouvellement d'au moins 5km de réseaux de distribution en eau potable



Leroux Eau et Fibre : Poses mutualisées



Travaux planifiés

- **Amélioration du fonctionnement du feeder de Belle-Eau Cadeau** : la modélisation est en cours.
- **Baillif** : travaux de renouvellement du réseau de distribution d'eau potable. Diagnostic en cours, en lien avec la CAGSC. La pose de compteurs a déjà été réalisée en décembre 2019.
- **Bouillante** : sécurisation du captage à Trou au Diable. Discussion en cours pour la finalisation du contenu des travaux.



Qu'est-ce qu'un Feeder d'eau potable ?

Un **Feeder d'eau potable** est une canalisation porteuse de gros diamètre. C'est une canalisation majeure de transport de l'eau qui dessert de vastes territoires et permet d'alimenter des réservoirs de stockage raccordés aux réseaux de distribution.

36 M€
pour le Plan d'Actions
Prioritaires (PAP)

14 chantiers
en maîtrise d'ouvrage
Région

54 km
de réseau en rénovation
sur toute la Guadeloupe

Le Plan d'Actions Prioritaires

Capesterre Belle-Eau

CA Grand Sud Caraïbes :	- Renouvellement de 15 km de canalisations sur Capesterre-Belle-Eau	6 700 000
	- Sécurisation des réseaux à Capesterre Belle-Eau Secteur de Routhiers/Fonds Cacao	3 450 000
	- Sécurisation des réseaux à Capesterre Belle-Eau Secteur de La Plaine/Montplaisir	800 000
SIAEAG :	- Construction d'un filtre à Charbon Actif supplémentaire à l'usine de Belle Eau Cadeau	2 500 000

ABYMES

SIAEAG :	- Réhabilitation du Surpresseur de Terrasson	1 000 000
CA Cap Excellence :	- Renouvellement de 17 km de réseaux d'eau potable dans les Grands-Fonds	7 700 000
	- Maillage du Réservoir de Perrin et du Réservoir de Boisvin	4 370 000
	- Renouvellement partiel de la conduite de Bras David	6 700 000
CA Cap Excellence / SIAEAG / CA Riviera du levant :	- Séparation des étages de distribution de Caraque et de Grands- Fonds Gosier par un Piquage en aval du surpresseur de Terrasson	350 000

Gosier (Grands-Fonds)

CA Riviera du Levant / SIAEAG :	- Renouvellement de 15 km de réseaux d'eau potable dans les Grands-Fonds	7 300 000
	- Réhabilitation du réservoir de Leroux + piquage sur BEC et supresseur adduction + surpresseur et canalisations de distribution	1 900 000

Goyave

**CA Nord
Basse-Terre /
SIAEAG :**

- Construction d'un surpresseur à Douville à Goyave

150 000

Petit-Bourg

SIAEAG :

- Renouvellement de 4,5 km du réseau de Vernou et connexion au Feeder de Belle-Eau-Cadeau

2 350 000

- Réhabilitation des prises des usines de Vernou et de Moustique

600 000

**CA Nord Basse-
Terre / SIAEAG :**

- Travaux de première urgence à l'usine de Moustique (process)

450 000

Baie-Mahault

CA Cap Excellence :

- Réhabilitation et mise en service des Réservoirs de Budan

750 000

- Renouvellement réseau Amiante-Ciment et PVC dans le bourg de Baie-Mahault

1 350 000

- Renouvellement réseau Amiante-Ciment et PVC dans le bourg de Baie-Mahault

2 950 000

Gourbeyre

**CA Grand Sud
Caraïbes :**

- Renouvellement de 7 km réseaux d'eau potable sur Gourbeyre

2 350 000

Basse-Terre / Saint-Claude

**CA Grand Sud
Caraïbes :**

- Renouvellement fonte grise entre Basse-Terre et Saint-Claude 5km

2 500 000

- Réhabilitation et Automatisation des 2 unités de production sur Basse terre et Saint-Claude

2 000 000

Bouillante / Vieux-Habitants

CA Grand Sud Caraïbes :

- Sécurisation - zone de captation - Trou au Diable
- Sécurisation - zone de captation - Beaugendre
- Renouvellement des canalisations en amiante-ciment (1^{er} tronçon urgent) sur Bouillante / Vieux- Habitants
- Renouvellement des canalisations en amiante-ciment (suite) sur Bouillante / Vieux-Habitants
- Construction d'un 2^{ème} réservoir de tête Usine de Desmarais 700 m³

750 000

1 500 000

1 500 000

800 000

Vieux-Fort

CA Grand Sud Caraïbes :

- Sécurisation par maillage avec réseau de BEC vers les Saintes : unité de pompage
- Sécurisation par maillage avec réseau de BEC vers les Saintes : canalisations

200 000

500 000

Terre de Haut / Terre de Bas

CA Grand Sud Caraïbes :

- Réhabilitation des réservoirs de Terre de Haut et de Terre de Bas

500 000

Baillif

CA Grand Sud Caraïbes :

- Canalisation à partir du réservoir de tête de Bovis jusqu'à nationale

1 000 000

Le Moule

CA Nord Grande- Terre / SIAEAG:

- Construction d'un réservoir de 1000 m³ pour usine Desvarieux

1 200 000

Pointe-Noire

- CA Nord Basse-Terre :**
- Réhabilitation des captages des rivières Baille-Argent et les Apôtres
 - Renouvellement réseaux sur Pointe-Noire
 - Création d'un stockage 1000 m³

800 000

1 900 000

Marie-Galante

- CC Marie-Galante :**
- Renouvellement de la canalisation du réservoir de la Treille (Grand-Bourg)
 - Renouvellement du réseau AEP de la rue de la République à Saint-Louis

350 000

250 000

Port-Louis

- CA Nord Grande-Terre / SIAEAG:**
- Réhabilitation usine de BELIN (les membranes ne sont plus agréées) avec modification du process

2 400 000

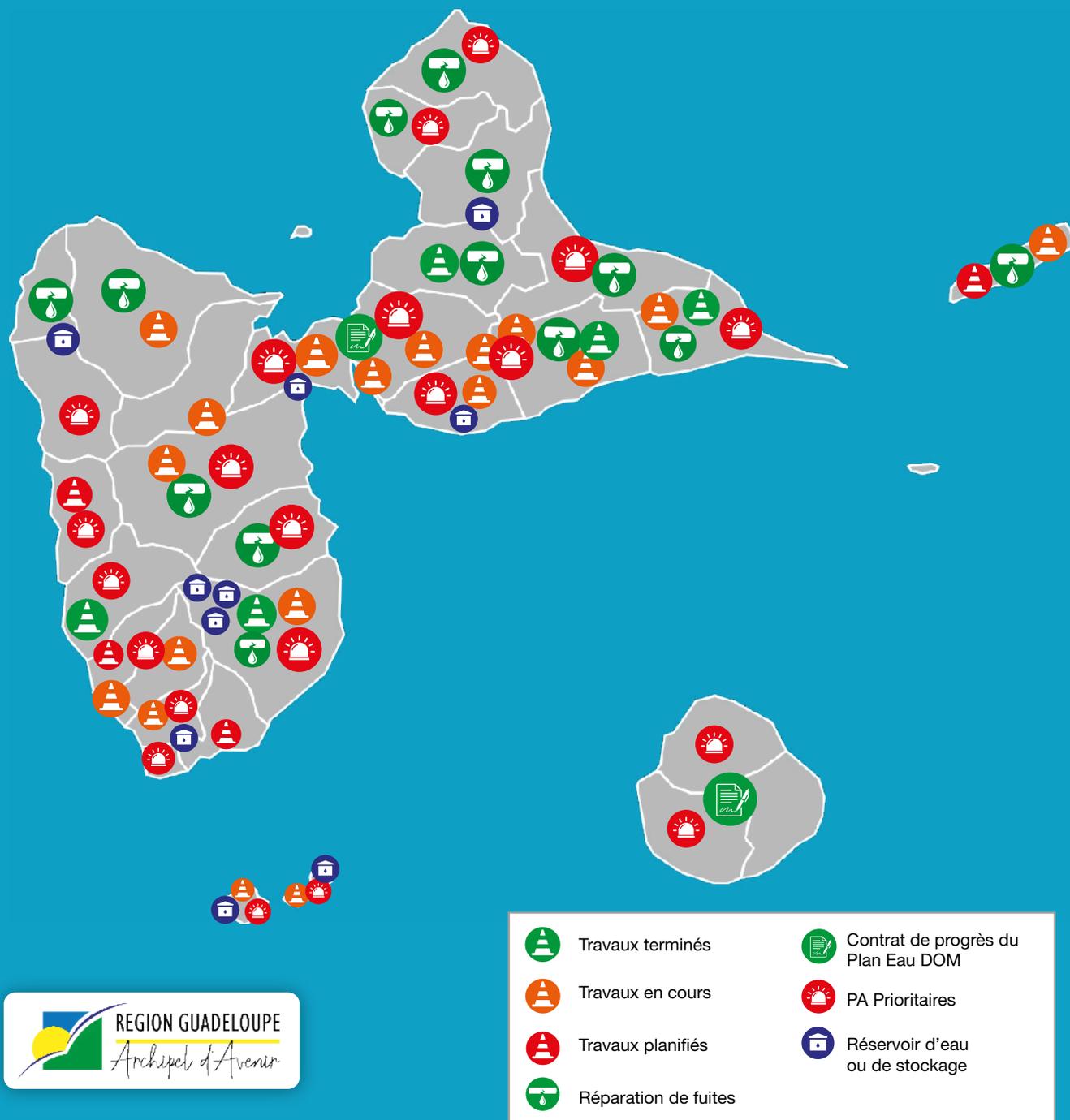
Saint-François

- CA Riviera du Levant / SIAEAG :**
- Réhabilitation des surpresseurs de May et de Saint-Jacques

400 000

État d'avancement des chantiers de l'eau en Guadeloupe

(Plan d'Actions Prioritaires et hors plan)



Travaux hors plan d'actions prioritaires

Parallèlement au plan d'actions prioritaires et afin de mutualiser ses interventions avec la pose des fourreaux pour la fibre optique, de réduire les coûts et de limiter les nuisances à la population, la Région a profité de ses différents chantiers sur les portions routières pour renouveler les canalisations sous-jacentes (eau potable et assainissement). Cela a été le cas à Richeval Morne-à-l'Eau (achevée), et à Terre-de-Haut (en cours).

ENTRETIEN



Ary Chalus,
Président
du Conseil Régional

« La Région s'est positionnée sur les interventions les plus coûteuses et les plus complexes »

Quelle distinction faut-il faire entre le «Plan d'Actions Prioritaires» de 72,4 millions d'euros et l'enveloppe de 70 millions complémentaires apportée par l'État, la Région, le Département et les EPCI ?

Ary Chalus :

Dans l'optique de rétablir une situation acceptable dans le secteur de l'eau en Guadeloupe, les financements actuellement dédiés et principalement issus du Contrat de Plan État/Région (CPER) mais aussi des différents plans d'urgence (plan d'actions prioritaires, plan de lutte contre les fuites, etc.) sont éminemment insuffisants par rapport aux besoins réels pour améliorer notre réseau d'alimentation en eau potable.

Afin de rétablir durablement un fonctionnement pérenne, un investissement fort, intégré aux contrats de progrès du plan Eau-Dom, est donc nécessaire. Cet investissement s'inscrit dans le cadre du contrat de convergence et de transformation signé entre la Région, l'État, le Département et les EPCI, le 8 juillet 2019. En effet, outre la mise en œuvre du Plan d'Actions Prioritaires qui bénéficie déjà d'engagements à hauteur de 72,4 millions d'euros, il était nécessaire de poursuivre la mise en œuvre du plan Eau-Dom qui vise à engager durablement les acteurs compétents dans un travail de renforcement de leurs capacités financières et techniques. Cet engagement se traduira dans un tout premier temps à l'horizon 2023 par la mobilisation de 70 millions d'euros complémentaires, auxquels la Région apportera près de 10 millions de fonds propres et 11 millions de fonds européens, entre 2020 et 2022.

Sur le « Plan d'Actions Prioritaires», la Région assure la maîtrise d'ouvrage de 14 opérations. Comment s'est porté le choix de la collectivité régionale sur ces opérations ?

A.Chalus : Ce plan a été élaboré par les EPCI qui sont les acteurs compétents dans ce domaine et ceux qui connaissent le mieux leur patrimoine ainsi que les secteurs prioritaires nécessitant des interventions urgentes. La Région, souhaitant fortement s'investir sur ce sujet, s'est positionnée sur les interventions les plus coûteuses, et bien souvent les plus complexes.

Quel est le montant des fonds déjà investis par la Région pour aider à la résolution de la crise de l'eau en Guadeloupe ?

A. Chalus : Les tout derniers marchés publics sont en cours de signature et les 36,4 millions d'euros de crédits annoncés au titre du Plan d'Actions Prioritaires sont désormais comptablement engagés pour les travaux. Se sont ajoutés en complément 5,85 millions d'euros de subventions qui ont été accordées aux acteurs de l'eau en Guadeloupe, dans les domaines de l'eau et de l'assainissement sur la période 2016-2020.

Beaucoup ne comprennent pas ce décalage entre les effets d'annonce et les résultats qu'ils ne voient pas arriver ou qui ne sont pas assez rapides, selon eux. Comment expliquer cela ?

Le 1er février 2018, la CTAP a validé la mise en œuvre et le financement des 38 opérations du plan d'Actions Prioritaires (PAP) élaboré par les EPCI. Mais les différentes expertises réalisées par la suite ont conclu que les seuls travaux du PAP n'étaient pas suffisants pour arrêter les tours d'eau et qu'ils devaient être complétés par un plan de lutte contre les fuites sur les réseaux d'eau potable, dans lequel la Région s'est engagée en 2019, et qui entre également dans la mise en œuvre du plan Eau-Dom. Pour s'insérer efficacement et légalement dans ce PAP où la Région n'a pas de compétence évidente, elle a dû créer un service dédié à l'eau et lever un certain nombre de freins et de difficultés :

- **la définition du cadre juridique.** N'étant pas compétente dans le domaine de l'eau, il a fallu définir précisément le cadre d'intervention de la collectivité régionale, et l'inscrire dans celui de l'intérêt régional direct.
- **opérer dans un contexte de méconnaissance des réseaux.** Les éléments techniques récupérés étaient bien souvent inexploitable. La phase de diagnostic préalable aux lancements des travaux a dû être particulièrement poussée et donc plus longue. Néanmoins l'identification précise des zones prioritaires permet dorénavant, d'agir à bon escient. A titre d'exemple, la modélisation du feeder stratégique de Belle-Eau-Cadeau qui alimente plus de 40 % de la population guadeloupéenne, contribue à mieux comprendre et gérer son fonctionnement. Il en est de même concernant les diagnostics réalisés à l'échelle des communes : Capesterre-Belle-Eau, Gourbeyre.
- **permettre les transferts de maîtrise d'ouvrage** entre les opérateurs historiques et la Région, pour que cette dernière puisse agir. Cette organisation nécessaire engendre des formalités administratives précises, avec des délibérations et des conventions « concordantes » qui nécessitent des engagements des conseils d'élus de toutes les parties prenantes.
- **La réglementation en matière de commande publique impose des procédures longues et rigoureuses en raison des montants engagés.**
- enfin, **la crise du COVID-19** a engendré au mois de mars 2020 l'arrêt de tous les chantiers pour des questions de sécurité sanitaire des personnes. Pour permettre la reprise des travaux, la Région a réalisé et réalise encore un travail considérable afin d'intégrer les dispositions du Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction-Covid-19.



À Petit-Bourg, Morne-à-l'eau et Mare-Gaillard, Ary Chalus sur les chantiers et rencontres avec les riverains excédés.

Lors de la CTAP du 12 mai, des engagements ont été pris notamment sur l'investissement nécessaire à l'acquisition d'une pompe destinée à l'approvisionnement en eau de Mare-Gaillard au Gosier.

Ary Chalus était vendredi 22 mai à Mare-Gaillard sur le lieu des travaux à la rencontre des membres de l'association des riverains du quartier, pour constater que la distribution d'eau était de nouveau assurée.

Le président de Région s'était aussi rendu au lieu-dit Maho à Petit-Bourg, sur le réseau de Vernou, pour assister à un exemple de mise en œuvre du marché de réparations des fuites, porté par la Région, concomitamment aux interventions relevant de la réquisition préfectorale.

Sur le site de pompage de l'Espérance à Morne-à-L'eau, qui alimente en eau brute l'usine de production d'eau potable de Deshauteurs, il a pu s'assurer de l'installation d'un système de secours dans l'attente de la livraison des nouvelles pompes, dont pourront bénéficier les abonnés des communes de Sainte-Anne, Saint-François et de la Désirade.

70 M€

Plan Eau Dom

dont

10 M€

de la Région

+

11 M€

de Fonds Européens

STRUCTURE UNIQUE DE L'EAU : LA GUADELOUPE NE PEUT PLUS ATTENDRE !



Les dates à retenir !

2009

La Générale des Eaux, opérateur privé, détentrice de contrats de délégation de service public pour plusieurs organismes publics, décide de les rompre. Un accord est trouvé pour une structure unique.

L'idée de mise en œuvre d'une structure unique de l'eau date d'avant la grande crise sociale de 2009. Cependant, c'est dans le protocole de fin de conflit signé en mars 2009 que la mise en place de ce «syndicat unique» fait l'objet d'un accord.

Décembre 2014

2015

Les élus membres de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) actent leur volonté commune de créer une autorité organisatrice unique en charge du service public de l'eau et de l'assainissement en Guadeloupe. Il s'agira plus précisément d'un syndicat unique mixte ouvert à la carte.

Sous la houlette du sous-préfet de Pointe-à-Pitre de l'époque, un projet de statuts en vue de la création d'un syndicat mixte ouvert à la carte est proposé à la Région, au Département et aux EPCI. Seule la CAGSC (Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbes) ne se prononce pas, condamnant de ce fait la création du syndicat en février 2016.

28 mai 2019



Que signifie « syndicat unique mixte ouvert à la carte » ?

Un syndicat, composé de collectivités territoriales, est un Établissement Public de Coopération Intercommunale sans fiscalité propre. Son financement n'est pas adossé à l'impôt local, contrairement aux communautés d'agglomération qui sont également des EPCI. On parle de syndicat mixte ouvert, quand la composition inclut des collectivités territoriales de niveaux différents. En l'occurrence, d'une part les communautés d'agglomération directement compétentes sur le sujet et d'autre part la Région et le Département qui ne le sont pas, mais s'engagent aux côtés des EPCI.

Le qualificatif «à la carte», signifie que tous les membres ne transfèrent pas les mêmes compétences au syndicat mixte.



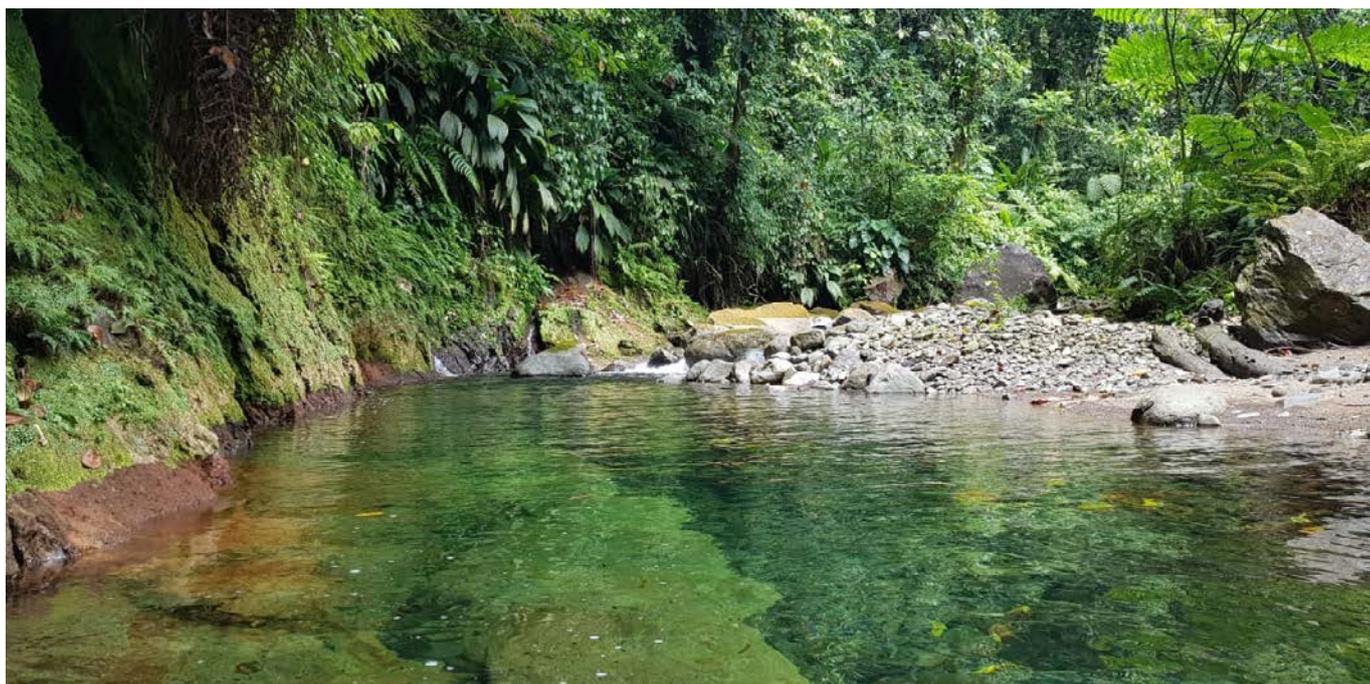
Quels changements par rapport au système actuel ?

Actuellement, il existe cinq institutions publiques détentrices des compétences eau et assainissement, qui en confient la mise en œuvre à plusieurs opérateurs : régies publiques ou entreprises privées. La création de cette autorité unique vise notamment à disposer d'un véhicule juridique qui aura la capacité de réaliser les emprunts nécessaires à la mise en œuvre des investissements indispensables à la restauration des services publics de l'eau et de l'assainissement. La finalité est d'offrir un service conforme aux standards en vigueur, d'optimiser les coûts de gestion et de converger progressivement vers un prix unique de l'eau à l'échelle du territoire, socialement acceptable en mutualisant les moyens pour l'ensemble des foyers guadeloupéens.



Une mise en place effective pour quand ?

Après une première échéance fixée au 1er janvier 2020, un nouveau consensus avait été trouvé pour la création du syndicat avant les élections municipales de mars 2020, avec une prise d'effet différée au 1er septembre. Le conseil régional a voté, en février 2020, son adhésion au Syndicat Mixte Ouvert. Les autres partenaires devaient adopter des délibérations conformes en tout point. Le département, la CARL et la CANGT l'ont fait. Mais la CAGSC et Cap Excellence ont modifié le modèle de délibération et d'autres EPCI n'ont pas encore délibéré. La procédure s'est donc arrêtée. Néanmoins, le président de Région prévoit une nouvelle consultation des membres pressentis avant la fin du mois de juin 2020. La question de la création du syndicat demeure donc ouverte...



LA RÉGION PRÊTE À DEMANDER L'HABILITATION EAU



Si les EPCI qui doivent adhérer au Syndicat unique de l'eau ne votent pas, de façon concordante, leur adhésion au 30 juin 2020 à cette autorité unique, le président de la Région Guadeloupe sollicitera auprès de l'Etat une habilitation législative, octroyant à la collectivité la compétence pour la gestion de l'eau.

Le 13 mai 2020, à l'initiative de son président Ary Chalus, la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) s'est réunie en visioconférence, en présence des présidents du SIAEAG (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau et d'Assainissement de la Guadeloupe) et des RENOC (Régies Nord Caraïbe eau et assainissement). Le préfet de région y a présenté le plan d'actions mis en place dans le cadre de la réquisition de certains opérateurs, afin d'améliorer l'approvisionnement de la population en eau potable, en particulier dans les zones les plus affectées par le manque d'eau.

Ce plan d'actions est organisé en deux phases. La première prise en charge par l'Etat à hauteur de 5 M€, est programmée jusqu'à la fin juillet, avec des travaux qui doivent permettre de réduire la fréquence des tours d'eau. Il a aussi été décidé de régler au SIAEAG la somme totale de 3 M€ pour lui permettre de poursuivre son activité.

La contribution de la Région s'élève à 500 000 € (les EPCI intervenant eux en règlement de leur dette).

6 EPCI

doivent voter et adhérer au
syndicat unique de l'eau

500 000 €

Contribution Région
au SIAEAG

5 M€

Dotation Région planifiée
pour le syndicat unique

La Région prend toutes ses responsabilités

Au cours de cette CTAP, les élus ont réaffirmé leur volonté commune de créer la structure unique de l'eau en Guadeloupe. « **Il n'est plus question de reporter notre responsabilité !** », a déclaré l'exécutif régional dans son discours. A cet égard, les présidents de la Région et du Département, dont les assemblées respectives ont déjà voté leur adhésion au futur Syndicat Mixte Ouvert, ont émis une condition à l'octroi de subventions dans le domaine de l'eau.

Les EPCI concernés doivent tous voter, avec des délibérations concordantes, la création du syndicat unique de l'eau au 30 juin. Cela suppose que les délibérations soient clôturées la première semaine de juin.

Si cette condition n'était pas satisfaite, **le président du Conseil régional a informé qu'il solliciterait auprès de l'Etat une habilitation permettant la prise de la gestion de l'eau par la collectivité.**

« **Cette habilitation permettra d'assurer une meilleure coordination des acteurs, la définition d'une stratégie commune et le financement des opérations de reconstruction de l'ensemble du réseau** », a expliqué Ary Chalus.



Qu'est-ce que l'habilitation eau ?

L'article 73 de la Constitution française prévoit la possibilité d'accorder aux collectivités territoriales régies par cet article (à l'exception de la Réunion) des « habilitations législatives ». Elles permettent à ces collectivités d'**adapter à leur territoire les lois et règlements** dans des domaines qui ne sont pas de leur compétence. La Région Guadeloupe a été la première à actionner ce dispositif constitutionnel, en obtenant en 2009 une habilitation législative dans le domaine de l'énergie.

La Région a voté pour son adhésion au syndicat unique de l'eau et de l'assainissement

Le conseil régional a voté en février 2020, son adhésion au Syndicat Mixte Ouvert. Ses statuts prévoient que la Région et le Département, lui octroient chacun une dotation de cinq millions d'euros, correspondant à 25% de la dotation initiale de 20 millions, le reste de la dotation étant répartie entre les EPCI au prorata de leur population.



EAU & BIODIVERSITÉ NOTRE DÉFI POUR DEMAIN



Les défaillances de nos réseaux d'eau et d'assainissement ont des conséquences écologiques très lourdes : la ressource est sur-sollicitée. Et cela fragilise la biodiversité qui en dépend. L'Agence régionale de la biodiversité, qui doit voir le jour en 2021, jouera un rôle de protection essentiel.

Plus de 85 millions de mètres cube d'eau sont prélevés chaque année dans les milieux aquatiques naturels (rivières et nappes phréatiques) de l'archipel de la Guadeloupe, dont plus de **81 millions de mètres cube** dédiés à l'alimentation en eau potable. Or, sur certaines zones, plus de 60% de cette ressource prélevée dans les milieux naturels sont perdus, du fait des fuites sur les canalisations et d'un système d'adduction totalement obsolète et inefficace.

Autrement dit, si notre système d'adduction en eau potable était à niveau, nos besoins s'élèveraient seulement à **32 millions de mètres cube**. Actuellement, **49 millions de mètres cube d'eau** sont prélevés inutilement chaque année. Une perte sèche pour les milieux aquatiques. « Ces chiffres sont vertigineux et montrent à quel point la pression du prélèvement, si elle devait perdurer, pourrait s'amalgamer avec les effets du réchauffement climatique (réurrence des sécheresses), et produire des effets néfastes, délétères et inexorables sur notre biodiversité aquatique (milieux dégradés, perte de l'eau douce des nappes phréatiques, perte des espèces endémiques, etc.) », déplore Sylvie Gustave dit Duflo, vice-présidente de la Région Guadeloupe et vice-présidente de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Assainissement non conforme

L'attention générale (des élus, usagers et services publics de l'eau) est entièrement focalisée sur l'urgence à alimenter en eau potable les foyers guadeloupéens et l'activité économique. Mais il y a une crise plus silencieuse, plus létale pour notre biodiversité, dont le citoyen a moins conscience, c'est celle de l'assainissement. Deux tiers de nos eaux usées sont canalisés vers des stations d'épuration (STEP) dont plus de 73% ont **des rejets dans la nature, non conformes**. Beaucoup de ces stations font l'objet de contentieux européens pour cette absence de conformité.

Et ces eaux usées mal assainies contribuent à la pollution d'espaces naturels. L'évaluation de l'état des masses d'eau (eaux côtières, eaux souterraines, eaux de rivières), réalisée par le Comité de l'eau et de la biodiversité, a montré, de manière générale, que la qualité de ces masses d'eau est très fortement dégradée, avec des teneurs importantes en divers pesticides, des rejets non conformes des STEP et des usages inappropriés par les citoyens (lavage des voitures en rivière, lessives en rivière, rejets des eaux usagées domestiques directement dans les cours d'eau, etc.).

« **Il nous faut réagir et vite et faire un véritable plan d'urgence pluriannuel de l'assainissement, à l'instar de ce qui est fait sur l'eau potable** », estime Sylvie Gustave dit Duflo.

Le coût humain et économique de ces dégradations reste à évaluer. L'action du Parc national de la Guadeloupe permet toutefois d'en limiter l'impact écologique dans certaines zones. Le fait d'avoir classé le massif montagneux de la Basse-Terre en zone Cœur de parc a permis de préserver la qualité des eaux de rivières en amont des zones urbaines, et donc de préserver la biodiversité.

Le rôle phare de l'ARB dans les crises de l'eau et de l'assainissement

L'Agence régionale de la biodiversité (ARB) de l'archipel de la Guadeloupe, en cours de création, devrait voir le jour au cours du premier trimestre 2021.

La Région Guadeloupe est particulièrement engagée dans sa construction, aux côtés des co-financeurs que sont l'Office français de la biodiversité (OFB) et des services de l'État.



Initiée par le gouvernement à travers la loi de 2016 sur la reconquête de la biodiversité, la création effective de l'ARB est le fruit d'une volonté commune et forte des acteurs publics (Département, agglomérations, communes), privés (Grand Port Caraïbes, UDE-MEDEF...) et du monde associatif pour faire émerger cette instance.

L'Agence régionale de la biodiversité portera les enjeux de protection et de valorisation de la diversité biologique, déclinés par la stratégie nationale, mais en tenant compte de nos spécificités locales. Cette agence sera chargée de fédérer les acteurs œuvrant sur la biodiversité, de coordonner leurs missions pour gagner en efficacité, et de mener une vraie politique de territoire sur la biodiversité.



Observer pour mieux préserver

De par son rôle d'observatoire, l'ARB peut être un formidable levier dans l'acquisition des données sur l'état de la biodiversité aquatique. « **Nous avons besoin urgemment de connaître les impacts du prélèvement intensif en eau des milieux aquatiques, et les prospectives à dessiner pour préserver au maximum ces milieux** », explique la vice-présidente de l'Office français de la biodiversité.

D'où l'inquiétude de Sylvie Gustave dit Duflo : « *vous comprendrez dès lors que cet impact, combiné à celui du réchauffement climatique, puisse aboutir à des perspectives sombres : une Guadeloupe avec des milieux aquatiques naturels à sec* ».

Protéger les mangroves, un enjeu majeur

La préservation des zones humides (mangroves, mares, étangs...) doit être une mission forte de l'ARB. L'archipel de la Guadeloupe dispose de la plus grande superficie de mangroves dans les petites Antilles. Leur protection devient aussi un enjeu de survie et de résilience pour nos îles, car ces zones humides limitent les impacts côtiers des phénomènes climatiques, dont les effets destructeurs s'aggravent avec le réchauffement climatique. Mais cette préservation de la mangrove ne peut se faire sans un assainissement de qualité et totalement maîtrisé.



Prévenir les inondations

Beaucoup de collectivités intercommunales ne se sont pas encore approprié leur compétence sur la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) qui est une approche transversale du risque inondation et de la gestion des milieux aquatiques, en intégrant le grand et le petit cycle de l'eau. Cette transversalité implique un changement de posture, un décloisonnement des services des collectivités et des compétences, et la mise en place d'une **véritable gouvernance autour de la question de l'eau**.

La compétence GEMAPI, ainsi que la généralisation des **PLUi (Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux)** doivent intégrer la préservation de l'environnement pour favoriser la protection contre les inondations, en luttant par exemple contre l'imperméabilisation des sols et l'artificialisation des cours d'eau. Cela peut également aider à structurer l'aménagement urbain, du quartier jusqu'à l'échelle de la ville, pour mieux intégrer les milieux aquatiques et humides en prenant en considération les usages des ressources en eau, ou en gérant les eaux pluviales. Là encore, l'ARB peut être un accélérateur pour le déploiement de la GEMAPI auprès des collectivités.

« D'une manière générale, la création de l'ARB sera structurante pour notre territoire et par son approche sur la biodiversité aquatique et humide, elle pourra fournir des données et de l'ingénierie aux décideurs politiques et économiques pour résorber cette crise de l'eau et de l'assainissement », conclut Sylvie Gustave dit Duflo.



Édité par **Région Guadeloupe**

Le 25 mai 2020

Rue Paul Lacavé - Petit Paris
97109 BASSE TERRE Cedex

Tél : 05 90 80 40 40

Fax : 05 90 81 34 19

Directeur de la publication :

Teddy Bernadotte Direction du cabinet

Crédits photos :

Coordination : Didier Berald

Service Presse & Communication :

Jean Luc-Goubin

dircom@cr-guadeloupe.fr

Cheffe de projet web :

Noram Deglas

PWM

www.regionguadeloupe.fr



Eau, les chiffres clés

36 M€ pour le Plan d'Actions Prioritaires

15 M€ de la Région Guadeloupe

29,7 M€ du FEDER

1,35 M€ pour la détection et réparation de fuites

450 000 € de la Région

3,9 M€ co-financement de 19 chantiers réalisés par d'autres maîtres d'ouvrages

1,4 M€ pour l'aide au particulier pour l'installation de dispositif de récupération eau de pluie

4,1 M€ au titre du FEDER / eaux usées

1 M€ Assainissement des eaux usées

10 M€ Contrat de progrès et de transition

1 M€ pour le renouvellement des compteurs d'eau

38

chantiers

14

opérations en maître d'ouvrage

30

